

Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 14

BONDERITE C-AK 6305 E ALKALINE CLEANER known as
TURCO 6305-E KN33*RWE - USNET

No. FDS : 48670
V006.0

Révision: 21.12.2015

Date d'impression: 03.02.2017

Remplace la version du: 12.06.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BONDERITE C-AK 6305 E ALKALINE CLEANER known as TURCO 6305-E KN33*RWE

Contient:

Nitilotriacetate de trisodium
Métilsilicate de sodium
Alcools en C13 ramifiés EO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Produit de nettoyage alcalin pour des applications industrielles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BMJ EElectronics
11 bis avenue de la forêt
44830 Bouaye

France

Téléphone: +33 (2) 40.32.67.23

contact@bmjelec.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Corrosifs pour les métaux	Catégorie 1
H290 Peut être corrosif pour les métaux.	
Corrosion cutanée	Catégorie 1A
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
Cancérogénicité	Catégorie 2
H351 Susceptible de provoquer le cancer.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:**Mention d'avertissement:**

Danger

Mention de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseil de prudence:
Prévention

P260 Ne pas respirer les brouillards/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseil de prudence:
Intervention

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

En raison du pH extrême R35/H314 1A, la préparation est classifiée corrosive.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Nitrilotriacetate de trisodium 5064-31-3	225-768-6 01-2119519239-36	10- 20 %	Carc. 2 H351 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Eye Irrit. 2 H319
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	266-368-1 01-2119529251-48	5- < 10 %	Skin Corr. 1B H314 Aquatic Chronic 3 H412
Métasilicate de sodium 6834-92-0	229-912-9 01-2119449811-37	1- < 3 %	Met. Corr. 1 H290 STOT SE 3 H335 Skin Corr. 1B H314
Alcools en C13 ramifiés EO 69011-36-5	500-241-6	1- < 2,5 %	Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 3 H412
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	283-464-9 01-2119485584-26	0,01- < 0,1 %	Skin Corr. 1B H314 Acute Tox. 4 H302 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M 10

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Indication des composants selon 648/2004/CE

5 - 15 %

NTA (acide nitrilotriacétique) et les sels
agents de surface amphotères

< 5 %

agents de surface non ioniques

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer immédiatement à l' eau courante (pendant 10 minutes). Eloigner le produit et les vêtements souillés. Faire un bandage avec de la gaze stérile, hospitaliser.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 15 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.

Traitement médical immédiat indispensable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

Voir le conseil à la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'abri du gel.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Stocker à l'abri d'une source de chaleur.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage alcalin pour des applications industrielles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour
France

aucun(e)

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).
Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect

liquide

liquide

incolore

Odeur

pas de déclaration

seuil olfactif

Il n'y a pas de données / Non applicable

pH	12,2 - 12,8
(20 °C (68 °F); Conc.: 5 % produit; Solv.: l'eau complètement déminéralisée)	
Point initial d'ébullition	105 °C (221 °F)
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	(solution aqueuse)
Densité	1,10 - 1,12 g/cm3
(20 °C (68 °F))	
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	Miscible
(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec des acides.

Réaction avec les oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

En raison du pH extrême R35/H314 1A, la préparation est classifiée corrosive.

Irritation de la peau:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Cancérogénicité:

Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Nitrilotriacetate de trisodium 5064-31-3	LD50	1.450 mg/kg	oral		rat	FIFRA/TSCA Guideline
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	LD50	1.015 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Nitrilotriacetate de trisodium 5064-31-3	LC50	> 5 mg/l		4 h	rat	

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
-----------------------------------	----------------	--------	---------------------------	---------------------------	---------	---------

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Nitrilotriacetate de trisodium 5064-31-3	non irritant		lapins	BASF Test
Nitrilotriacetate de trisodium 5064-31-3	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	fortement irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Métasilicate de sodium 6834-92-0	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	fortement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Nitrilotriacetate de trisodium 5064-31-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Métasilicate de sodium 6834-92-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	NOAEL=145 mg/kg	oral: non spécifié	90 d	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Métasilicate de sodium 6834-92-0	NOAEL=792 mg/kg	oral : eau sanitaire	2 yearscontinuous	rat	
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	NOAEL=>= 50 mg/kg	oral : gavage	28 ddaily	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Autres effets néfastes:

Lors du rejet de produits acides ou alcalins dans des systèmes de tout-à-l'égout, il faut veiller à ce que les eaux usées rejetées ne sortent pas d'une plage de pH comprise entre 6 et 10 parce que des écarts de valeur de pH peuvent causer des dérangements dans des canaux d'eaux usées et des stations d'épuration biologiques. L'application des directives de rejet locales prime.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Nitrilotriacetate de trisodium 5064-31-3	NOEC	75 mg/l	Fish	30 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
	LC50	476 mg/l	Fish	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Nitrilotriacetate de trisodium 5064-31-3	EC50	1.000 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Nitrilotriacetate de trisodium 5064-31-3	EC50	> 185 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Nitrilotriacetate de trisodium 5064-31-3	EC0	390 mg/l	Bacteria	30 mn		
Nitrilotriacetate de trisodium 5064-31-3	NOEC	100 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	LC50	2,2 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	EC50	7,76 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	EC50	1,7 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	0,38 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	CE50	> 2.000 mg/l	Bacteria			DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshe mm-Test)
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	NOEC	10 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Métasilicate de sodium 6834-92-0	LC50	210 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	
Métasilicate de sodium 6834-92-0	EC50	1.700 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	
Métasilicate de sodium 6834-92-0	EC0	36 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
	EC50	213 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
Métasilicate de sodium 6834-92-0	EC0	1.000 mg/l	Bacteria	30 mn		
Alcools en C13 ramifiés EO 69011-36-5	NOEC	> 0,1 - 1 mg/l	Fish			OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
	LC50	> 1 - 10 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Alcools en C13 ramifiés EO 69011-36-5	EC50	1,5 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	LC50	> 0,46 - 1 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	EC50	0,0475 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	NOEC	0,0026 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	0,0235 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	CE50	20 mg/l	Bacteria	17 h		DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshe mm-Test)
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	NOEC	0,036 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité:

Dégradation des tensio-actifs

Les tensio-actifs contenus dans le produit sont primeurement biodégradables en moyenne au minimum à 90 %.

La biodégradation des agents de surface faisant parties du produit satisfait aux demandes du Règlement relatif aux Détergents de l'UE (CE/648/2004)

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Nitritotriacetate de trisodium 5064-31-3		aérobie	98 %	EU Method C.9 (Biodegradation: Zahn-Wellens Test)
	facilement biodégradable	aérobie	82 - 86 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6		aérobie	81 - 98 %	EU Method C.9 (Biodegradation: Zahn-Wellens Test)
	facilement biodégradable	aérobie	63 - 79 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Alcools en C13 ramifiés EO 69011-36-5	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	facilement biodégradable	aérobie	67 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	-0,4				20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
amines, alkyl en C12-14 diméthyles 84649-84-3	4,7				20 °C	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
----------------------------------	----------

Nitrilotriacetate de trisodium 5064-31-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles 66455-29-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Métasilicate de sodium 6834-92-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Alcools en C13 ramifiés EO 69011-36-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
070699

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR	1719
RID	1719
ADN	1719
IMDG	1719
IATA	1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Métsilicate de sodium,bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles)
RID	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Métsilicate de sodium,bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles)
ADN	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Métsilicate de sodium,bétaïnes, alkyl en C12-14 diméthyles)
IMDG	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Sodium metasilicate,Betaïnes, C12-14-alkyldimethyl)
IATA	Caustic alkali liquid, n.o.s. (Sodium metasilicate,Betaïnes, C12-14-alkyldimethyl)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC (EU)	0 %
--------------------	-----

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).
N° fiche INRS:	259
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Éléments d'étiquetage (DPD):

C - Corrosif

**Phrases R:**

R35 Provoque de graves brûlures.

R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Phrases S:

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Contient:

Nitilotriacetate de trisodium

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés